

FICHE PROGRAMME

RISQUE ATEX, CHIMIQUES ET ADR

Référence : PR2030

FORMATION A LA GESTION DES OPERATIONS LIEES AUX MARCHANDISES DANGEREUSES ET AUX DECHETS DANGEREUX

Profil du stagiaire :

Tout salarié d'entreprise dont l'activité comporte : des opérations de remplissage, d'emballage, de chargement, de transport ou de déchargement, de marchandises dangereuses par voies terrestres.

Objectifs:

Répondre à l'obligation de formation du 1.3 de l'ADR.

Connaissance des rôles, responsabilités et obligations des différents intervenants.

Connaissance spécifique des prescriptions applicables au poste de travail.

Connaissance générale des prescriptions réglementaires relatives à l'ADR (classement, conditionnement, expédition).

Connaissance des risques et dangers des marchandises dangereuses.

Durée et rythme : 1 jour soit 7 heures

Effectif : Groupe de 6 à 12 participants.

Format :

Présentiel

Programme :

IDENTIFICATION DES DANGERS PRÉSENTÉS PAR LES MATIÈRES DANGEREUSES :

Les dangers et les moyens de précaution en cas d'accident/incident.

L'identification utilisateur avec la réglementation CLP.

L'identification transport et les différentes classes de matières.

Les différentes réglementations Transport de Marchandises Dangereuses (TMD).

L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION ADR EN France :

Les textes applicables. Présentation de l'ADR et l'Arrêté TMD.

Les principaux intervenants et leurs responsabilités.

La formation du personnel.

Le conseiller sécurité.

Le plan de sûreté et les matières à haut risque.

L'IDENTIFICATION DES DANGERS :

La notion de groupe d'emballage.

Les critères de classification de toutes les classes.

Les mélanges de matières.

Le classement des déchets.

LE CONDITIONNEMENT DES COLIS :

Exemptions des Quantités Exceptées et Quantités Limitées.
Les emballages, GRV et grands emballages (colis).
Marquage d'homologation des colis.
L'emballage en commun.

L'IDENTIFICATION DES COLIS ET SUREMBALLAGE :

Les règles de marquage et d'étiquetage.

LA DOCUMENTATION DE TRANSPORT :

La déclaration de marchandises dangereuses.
Les particularités pour les déchets et emballages vides.
La consigne écrite.

CHARGEMENT, DECHARGEMENT, ARRIMAGE ET EXPEDITION DES VEHICULES :

Calage et arrimage.
Conditions de chargement et déchargement.
Zone de chargement et déchargement.
Equipement des véhicules.
Formation du conducteur.
Signalisation et placardage.

EXEMPTIONS LIEES AU VEHICULE :

Exemption du 1.1.3.6.

LA CIRCULATION STATIONNEMENT ET RESTRICTIONS TUNNELS :

Cas des transports d'approches.
Sanctions.

Evaluation de stage :

Un questionnaire à chaud à la fin de la session.

Moyens et méthodes pédagogiques :

Cette action de formation s'appuiera sur une méthode participative, associant des exercices pratiques et des apports théoriques.
Un livret sera remis à la fin de la formation à chaque participant reprenant tous les thèmes abordés

Description du dispositif permettant de suivre les résultats :

L'évaluation de la qualité de formation se fera tout au long de la formation par des exercices de mise en pratique liés directement aux différents thèmes abordés durant la formation ainsi qu'à la fin de la formation au travers de deux questionnaires (Stagiaires et Formateur) renseignés à l'issue de la formation par les participants
Une attestation individuelle de formation sera délivrée au(x) candidat(s).

Qualité du/des formateurs :

Connaissance et expérience dans le du domaine de la formation à animer.
Expérience dans le domaine en rapport.
CV détaillés sur simple demande.

Accès à la formation pour les Personnes en Situation de Handicap :

Pour une identification des besoins et pour convenir ensemble des modalités de votre formation, merci de contacter notre Référent Personnes Handicapées :

Tarifs : À partir de 1 130 € HT (nous consulter)